

Faits divers

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse de photographie**

Band (Jahr): **3 (1891)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FAITS DIVERS

Le vote de nos abonnés à propos du concours de phototypie ¹.

Qui dit concours, dit forcément vainqueurs et vaincus. Nous félicitons bien sincèrement MM. Thévoz et C^{ie} du succès qu'ils viennent de remporter. Ils le méritaient et ils nous croiront quand nous leur dirons que le vote à l'étranger leur a été tout aussi favorable qu'en Suisse.

Nous sommes heureux du nombre de points obtenus par MM. J. Royer et Sinsel, Dorn et C^{ie}. S'ils n'ont pas obtenu mieux, cela n'enlève absolument rien au mérite de leurs œuvres et nous sommes persuadé qu'en tenant compte de la nature du jury appelé à décerner les succès ils ne peuvent se formaliser d'avoir été peut-être un peu superficiellement jugés.

Quant à la planche de M. J. Brunner, nous avons de suite compris le temps qu'un pareil travail avait dû prendre et combien coûteuse avait dû être cette impression lithographique en couleur sur phototypie. Mais aussi pourquoi sortir de la phototypie proprement dite, dans l'exécution de laquelle M. Brunner a une réputation européenne et qui était, du reste, une condition du concours ; pourquoi vouloir aborder un procédé que jusqu'à ce jour on n'a guère pu perfectionner, et que le public devait être inhabile à apprécier à sa juste valeur ? Il y avait là malheureusement des causes presque certaines d'insuccès. Bien des personnes n'ont pas voulu voter pour la planche de M. Brunner, se basant sur ce qu'elle sortait des conditions du concours. D'autres ont accordé des chiffres très bas en égard à ce que le tirage

¹ Voyez ci-dessus, page 84.

phototypique ne pouvait pas être apprécié. Il n'en fallait pas davantage pour mettre cette œuvre en arrière des autres.

Si le concours avait porté sur le tirage chromolithographique appliqué à la photographie, il est bien probable que M. Brunner eût été un des premiers sinon le premier; comme il est également certain que s'il avait voulu s'en tenir à la seule phototypie, il n'eût pas manqué d'obtenir le succès que mérite son talent et sa longue pratique. Mais en voilà assez sur ce sujet. Nous remercions encore une fois les quatre concurrents de s'être prêtés à cet essai qui, certes, était périlleux pour eux, et nous remercions pareillement nos lecteurs d'avoir consenti à pratiquer le suffrage universel pour le jugement d'un procédé technique.

* * *

Concours de négatifs
ouvert par la « Revue de Photographie »

ART. I. — La *Revue de Photographie* ouvre, au mois de mai 1891, un concours de négatifs pour ses abonnés.

ART. II. — Les négatifs devront parvenir à la direction de la *Revue*, 6, place des Philosophes, Genève, avant le 15 mai. Le prononcé du jury se fera à partir du 1^{er} juin.

ART. III. — Les négatifs admis à concourir pourront avoir le format 6×8 jusqu'à 13×18 . Ils peuvent être faits sur verre, pellicule de gélatine, celluloïde ou sur papier. Dans ce dernier cas ils devront être stripés.

Chaque négatif sera accompagné de deux épreuves positives non collées.

ART. IV. — Les négatifs pourront être conservés un mois aux bureaux de la *Revue*, mais ils seront rendus à leurs propriétaires.

ART. V. — La direction de la *Revue* se réserve le droit de publier les uns et les autres des négatifs primés.

ART. VI. Les genres divers admis au concours sont :

- 1° Les portraits ;
- 2° Les paysages ;
- 3° Le genre et les intérieurs ;
- 4° Les instantanées ;
- 5° Les applications scientifiques.

ART. VII. — Le jury se composera :

- 1° Du président de la Société suisse des photographes ;
- 2° Du président de la Société genevoise de photographie ;
- 3° Du directeur de la *Revue* ;
- 4° De quatre membres choisis dans la Société genevoise de photographie et nommés par cette assemblée ;
- 5° De deux membres de la Société des Arts de Genève.

ART. VIII. — Le jury ne pourra se constituer que si cinq au moins de ses membres sont présents. Il nommera son président et son secrétaire. Ses décisions seront sans appel.

ART. IX. — Le jury aura à sa disposition cinq médailles d'argent et dix médailles de bronze à décerner éventuellement dans les catégories énoncées à l'article VI. Il aura de plus à décerner : 1° Une médaille de vermeil, la plus haute récompense donnée, à celle des œuvres qui réunirait le maximum des points et l'unanimité des membres du jury. 2° Une médaille d'argent et trois médailles de bronze à des négatifs exécutés par des dames, dont les œuvres formeront une catégorie spéciale.

ART. X. — Tout concurrent ne pourra obtenir qu'une récompense dans chaque catégorie.

ART. XI. — Les négatifs seront expédiés franco de port et soigneusement emballés. La direction de la *Revue* ne sera nullement rendue responsable des bris ou avaries qu'éprouveraient les négatifs, soit à l'aller, soit au retour.

ART. XII. — Chaque négatif portera une étiquette avec un signe particulier qui se trouvera répété sur une enveloppe fermée renfermant le nom et l'adresse du propriétaire. Les négatifs exécutés par des dames devront en porter la mention. Aucun négatif ne sera admis si le nom de l'exécutant est connu à l'avance. Les deux épreuves positives porteront le même signe distinctif que le négatif et l'enveloppe.

ART. XIII. — Les frais de retour des négatifs seront à la charge des exposants.

* * *

Réunion de photographes et d'amateurs à Lausanne.

L'idée d'une réunion à Lausanne aussi complète que possible de tous les membres de nos sociétés photographiques suisses, a fait son chemin, et nous pouvons dès ce jour entrevoir que cette réunion sera fort nombreuse. Selon toutes probabilités elle aurait lieu le 18 avril vers 10 ¹/₂ h., de telle sorte que les personnes venant de la Suisse allemande, de Neuchâtel et de Genève puissent y assister. La séance sera présidée par M. le président de la Société photographique de Lausanne, qui a bien voulu se charger de ces fonctions. Nous aimerions que cette réunion eût un caractère d'entrain qui laissât un souvenir agréable à tous les participants, de telle sorte que l'an prochain, on ait le désir de renouveler l'expérience. Nous ne prévoyons pas qu'il y ait de questions administratives à traiter, si bien que la séance pourra tout entière être consacrée à d'intéres-

santes communications. Après quoi nos amis de Lausanne voudront bien nous faire les honneurs des nouveaux locaux de leur société et de l'aménagement de leur laboratoire. Peut-être voudront-ils bien également nous montrer le chemin d'une salle à manger suffisamment vaste pour abriter autant d'appétits, et, disons-le sans crainte de nous tromper, autant de conversations, car nul n'est plus loquace que l'amateur photographe.

Tel est, en abrégé, le programme de cette journée, au succès de laquelle chacun, nous n'en doutons pas, voudra contribuer par sa présence. Il va sans dire que les dames seront les bienvenues dans cette réunion. Le programme définitif sera publié dans le numéro d'avril de la *Revue*.

On peut dès ce jour s'inscrire pour le banquet auprès de M. O. Welti, président de la Société photographique de Lausanne.

Nous avons reçu la circulaire suivante :

Cercle des Effigistes

Amis photographes
GENÈVE

Genève, le 10 février 1891.

M

Nous avons l'honneur de vous informer que les cours professionnels, organisés sur notre demande, par le Conseil administratif et le Département de l'Instruction publique, auront lieu les mardi et jeudi à 8 heures du soir, jusqu'à fin mars.

Les cours d'*Optique* et de *Chimie photographique* seront donnés par M. le professeur L. DUPARC, dans l'amphithéâtre de mécanique, Bâtiment central de l'Université, rue de Candolle.

Ces cours auront lieu le lundi et le vendredi à 8 1/2 heures du soir.

Ils sont destinés aux photographes et aux apprentis (âgés d'au moins quinze ans). Les inscriptions seront reçues le soir de la première séance.

La finance d'inscription est de 1 fr.

Nous vous engageons vivement à assister à ces cours, de leur succès dépend l'organisation d'un enseignement théorique et pratique qui commencerait en octobre prochain.

Prière d'aviser vos collègues et apprentis.

Au nom du Cercle :

Le Président,

A. CHEVALLEY.

Voilà un bon commencement qui, nous l'espérons, portera des fruits. Nous voudrions toutefois que pour le cours définitif qui commencera en octobre il fut donné au moins trois heures de chimie par semaine et, si possible, quelques leçons de manipulations chimiques. Il y a tant à dire, même pour ne dire que l'essentiel, qu'on ne saurait économiser sur le temps de ces premières leçons.

Pied de montagne pratique et bon marché.

Un de nos amateurs distingués, M. E. Milsom, a bien voulu nous montrer un bâton qui fait office à la fois de pied pour chambre noire et de bâton de montagne. Il est formé de trois fortes baguettes de chêne qui, juxtaposées, constituent un bâton de la grosseur d'un manche à balai légèrement conique, haut de 1^m60, épais en haut de 0^m025 et en bas de 0^m020. La section du bâton représente le cercle, ce qui indique la forme que doivent avoir les baguettes. Deux bagues de fer retiennent cet assemblage au milieu et en haut. La partie inférieure est emprisonnée dans une douille à bayonnette de fer blanc. Les trois baguettes sont terminées par trois fortes pointes de fer avec montures de même métal, semblables à celles d'un alpenstock. Lorsqu'on veut se servir de ce bâton comme pied photogra-

phique, on enlève la douille à bayonnette et la bague supérieure et l'on écarte les trois baguettes, qui retenues par la bague du milieu, forment déjà un tout assez solide. On adapte alors à la partie supérieure du trépied une sorte de T démontable qui rend tout le pied parfaitement rigide.

Cet appareil est simple, léger, il sert à deux fins et il a coûté 3 fr. 50.

Société genevoise de photographie.

La Société genevoise de photographie est en voie de sérieux progrès. Elle compte actuellement 83 membres, et elle vient de s'aménager dans un local spacieux, avec laboratoire, bibliothèque, etc. Profitant de ce moment de l'année où le retour du soleil ramène l'amateur engourdi vers la chambre noire, son comité fait un appel à tous ceux qui s'intéressent aux progrès de notre science pour les engager à se faire inscrire comme membres. Il est de fait que pour la modique somme de 12 fr. par an on a droit à bien des privilèges : assister aux séances, courses, soirées, faire usage de la bibliothèque, du laboratoire, des appareils, sans compter que la carte de sociétaire donne accès dans les laboratoires de la plupart des sociétés d'Europe.

Nous engageons vivement ceux de nos abonnés qui ne seraient pas encore inscrits à se faire recevoir. Ils peuvent pour cela s'adresser à M. H.-C. Nerdinger, président de la société, 19, chemin du Mail.

Retouche des négatifs et des positifs. — Éléments d'optique photographique.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que dans le présent numéro ils trouveront le commencement d'un

travail pratique sur la retouche, par M. A. Chevalier, peintre-aquarelliste distingué. M. Chevalier a longtemps travaillé dans les maisons Chéri-Rousseau à Saint-Etienne et Victoire à Lyon. C'est lui qui est chargé d'une partie du cours de retouche au Cercle des Effigistes.

D'autre part, M. E. Suter, de Bâle, notre opticien suisse si connu, nous a également promis un cours d'optique photographique élémentaire. Nous croyons que ce double enseignement viendra combler une lacune signalée par plusieurs de nos abonnés.

BOITE AUX LETTRES

DEMANDE

Après avoir monté des épreuves sur carton visite avec de la colle d'amidon fraîchement préparée, on a observé qu'au bout de quelques jours elles se sont pointillées de taches blanches. Cela peut-il tenir au carton ? Les épreuves me semblent lavées suffisamment.

RÉPONSE

Si le lavage de l'épreuve a été suffisant, on ne peut imputer les taches qu'à un carton défectueux (voir ci-dessous p. 126). Pour s'assurer qu'une épreuve est vraiment indemne d'hypo-sulfite de soude, le moyen suivant peut avantageusement être employé : Lors du lavage des épreuves au sortir du châssis on met avec elles un morceau de papier albuminé et sensibilisé, qui a été placé un certain temps au jour, on le lave, le vire et le fixe avec les épreuves et finalement on le soumet avec elles à un lavage prononcé. C'est sur ce *témoin* que l'on peut alors s'assurer si l'hypo-sulfite a été absolument enlevé des épreuves. On place un fragment du témoin dans un tube